



### Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	5	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	8	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	9	
La rubrique informative	10	Ce bulletin d'informations est publié six
La page scolaire	19	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	22	
Pour nous joindre	24	Mise en pages :        Ginette Labbé
		Correction        :        Victoire Bacon

**Un grand merci à tous nos collaborateurs.**

Dépôt légal - Volume 16 no 4  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes au cœur de l'été qui est très agréable, jusqu'à maintenant. Nous en profitons pour vous souhaiter une belle continuité en toute sécurité, pour saluer nos visiteurs et vous inviter à leur faire découvrir nos différents attraits touristiques tant sur le territoire de la Ville de Macamic qu'en Abitibi-Ouest et dans notre belle région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Vos élus, très préoccupés par les problèmes des chiens dangereux, ont adopté un nouveau règlement pour régir, de façon plus sévère encore, les normes applicables à ceux-ci. Nous vous invitons à le consulter via notre site Web au [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca) ou en passant à nos bureaux à l'hôtel de ville.

À notre assemblée du 20 juin dernier, nous avons également autorisé le remplacement de la rétrocaveuse (pépine) que nous avons acquise en 1989 et qui était devenue désuète pour nos besoins actuels et futurs. Cet équipement, indispensable pour nos divers travaux municipaux, a été payé

comptant à même le budget d'opération. Le plus bas soumissionnaire retenu est l'entreprise des Industries Wajax au montant de 94 810,67 \$, taxes incluses.

De plus, à la dernière réunion du conseil tenue le 11 juillet, nous avons été dans l'obligation de rejeter toutes les soumissions reçues pour la réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, entre la rue Principale et la 1<sup>re</sup> Rue, car elles étaient de beaucoup supérieures aux évaluations faites par notre firme d'ingénierie et au budget que nous avons prévu pour la réalisation de ces travaux.

Les dépassements de coûts par rapport à la plus basse soumission sont de l'ordre de plus de 137 000 \$. Nous évaluerons, au cours des prochaines semaines, quelle alternative nous pourrions mettre de l'avant afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Nous ne voulions passer sous silence, dans cette édition de l'Info-Mak, le travail de tous nos employés à la municipalité. Souvent, nous sommes portés à oublier leur apport au maintien et au développement de

notre communauté. Nous avons la chance d'avoir des gens très compétents et dévoués à leur travail à notre municipalité et qui aiment que les choses soient bien faites, tout en essayant, dans la mesure du possible, de respecter les budgets qui leur sont alloués malgré tous les imprévus qui arrivent souvent, et ce, sans compter tous les ajouts en cours d'année.

Ainsi, que ce soit l'équipe des travaux publics, des usines de filtration et d'épuration des eaux, des parcs et espaces verts, des bingos hebdomadaires au Centre Joachim-Tremblay, cette année, à l'animation des camps de jour, autant que celle de la direction générale et de tout ce qui supporte l'administration municipale, tant en secrétariat, au développement économique et aux divers autres dossiers administratifs ponctuels, etc., nous tenons à souligner notre très grande satisfaction à leur égard et les encourageons à poursuivre dans le même sens. Merci de votre excellent travail!

Avant de terminer, nous voulons demander aux gens qui circulent en VTT ou autres véhicules le long de la voie

ferrée, face à l'hôtel de ville, de ne pas circuler sur la pelouse; encore une fois, des ornières ont été faites dans le terrassement, ce que nous devons réparer aux frais des contribuables. Aux personnes concernées, soyez sympathiques et respectez la propriété publique, nous en serons tous gagnants!

Sur ce, recevez madame, monsieur, mes salutations les meilleures.

**Le Maire,**





### OFFRE D'EMPLOI

Poste régulier à temps plein

**Emploi : animateur sportif intermunicipal**

Catégorie : loisirs / culture

Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé

La Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé est considérée comme étant une des plus belles municipalités agricoles de l'Abitibi-Ouest. La population se maintient à 1 110 habitants dont les deux tiers résident maintenant dans le village.

Ville de Macamic

La Ville de Macamic est la deuxième municipalité en importance dans la MRC d'Abitibi-Ouest; elle compte une population de 2 781 habitants et elle est issue des regroupements des anciennes ville de Macamic, paroisse de Macamic et de la municipalité de Colombourg.

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité et la supervision du maire de Sainte-Germaine-Boulé et du directeur général de la Ville de

Macamic ou de leur mandataire, l'animateur a pour responsabilités de :

- Planifier des activités multisports pour des jeunes de 5 à 17 ans, dans les locaux des municipalités, de l'école du Royal-Roussillon et de l'école du Maillon, pavillon de Sainte-Germaine-Boulé;
- Assurer l'animation et la gestion des activités sportives;
- Assurer de bonnes relations avec les différents intervenants des municipalités et les membres du personnel des écoles;
- Effectuer un bilan sommaire du déroulement des activités;
- Adhérer et soutenir la mission vision et valeurs du regroupement Québec en forme.

### COMPÉTENCES ET FORMATION EXIGÉES

- Détenir un diplôme secondaire ou collégial dans un domaine approprié (loisirs, éducation, éducation physique); une expérience pertinente pourra être considérée;

- Connaissances de la clientèle 5-17 ans;
- Connaissances en planification et animation de groupe;
- Bon français écrit et oral;
- Cours de secourisme (un atout).

### ATOUS ET CARACTÉRISTIQUES SOUHAITÉS

- Habilités dans la pratique et l'encadrement de sports variés;
- Facilité de contact avec les jeunes;
- Créativité, leadership, motivation;
- Valorisation de l'activité physique et sportive chez les enfants et leur famille;
- Désir de travailler dans le milieu scolaire;
- Flexibilité au niveau de l'horaire;
- Bonne capacité d'adaptation et autonomie;
- Sens de l'organisation;

- Aptitudes reliées à l'animation : leadership, créativité, autonomie, ouverture d'esprit, transparence, écoute.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Déplacement : la nature du travail requiert certains déplacements;

- Type d'emploi : temps plein, environ 35 heures par semaine, soit 20 heures pour la Ville de Macamic et 15 heures pour la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé;
- Horaire de travail : horaire variable de jour et de soir, selon les besoins;
- Entrée en fonction : début septembre;
- Rémunération : selon l'échelle de salaire des deux (2) municipalités et en fonction de l'expérience.

### POUR POSTULER

Au plus tard le 26 août 2011, vous devrez nous faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation dans laquelle vous nous proposerez un projet pour une programmation **d'activités détaillées et très variées** pour les jeunes du groupe

cible ainsi que les blocs d'heures attribuables à chaque jour. Votre proposition devra s'échelonner sur une période annuelle de douze mois et dans laquelle programmation vous devrez identifier les plateaux où se dérouleraient lesdites activités.

Veillez adresser votre curriculum vitae et votre lettre de présentation à l'attention de monsieur Jaclin Bégin, maire de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, 199, rue Roy, C.P. 5, Sainte-Germaine-Boulé (Québec) J0Z 1M0 ou par courriel à l'adresse suivante : stegermaine@ste-germaine.ao.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés.

**Note : Ce poste est offert aux hommes et aux femmes. L'emploi de la forme masculine est utilisé pour alléger le texte.**

**Demande de soumissions**

**La Ville de Macamic demande des soumissions pour la vente du véhicule suivant :**

rétrocaveuse (pépine)  
case 580K 1990



**La**

Ce véhicule est vendu tel quel, sans aucune garantie légale.

Pour inspection du véhicule ou pour plus de renseignements, vous devez prendre rendez-vous avec monsieur Richard Michaud en communiquant au 819 782-4604, poste 224.

Vous devez faire parvenir votre soumission dans une enveloppe scellée et clairement identifiée, au plus tard le mercredi 7 septembre 2011, à 10 heures, heure locale, à l'adresse suivante :

Monsieur Denis Bédard, directeur général  
Soumission rétrocaveuse (pépine)  
Ville de Macamic  
70, rue Principale  
Macamic (Québec) J0Z 2S0

La Ville de Macamic ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse des soumissions et n'encourt aucuns frais envers les soumissionnaires.

Macamic, le 26 juillet 2011  
Ginette Labbé, sec.-trés. adj.

**bibliothèque**

Nouveautés (Macamic)

➤ Revenir de loin

Marie Laberge



➤ Au bord de la rivière  
Tome 1 : Baptiste  
Michel David

➤ Les marionnettes du destin  
Marie-Bernadette Dupuy

➤ Dôme – tome 2  
Stephen King



➤ Les lueurs du Sud  
Danielle Steel  
(Don Club Lions)

➤ L'étrange voyage de Monsieur Daldry  
Marc Levy

➤ Le patrimoine mondial de l'Unesco

➤ A.N.G.E. – tome 9  
Anne Robillard

➤ Quand reviendras-tu?

**La page communautaire**

Mary Higgins-Clark  
(Don Club Lions)

➤ Rêves en rose  
Nora Roberts

➤ La confession  
John Grisham

➤ Sous une bonne étoile  
Cathy Kelly

➤ Les années folles  
Tome 4 : Eugénie et l'enfant retrouvé  
Jean-Pierre Charland  
(Don Club Lions)

➤ Les pièges de l'amour  
Barbara Taylor-Bradford

➤ Avant la tempête  
Diane Chamberlain

➤ Double disparition  
Christine Brouillet

**Brigade des pompiers volontaires**

**de Macamic**

Le samedi 10 septembre prochain, à compter de 11 heures, la brigade des pompiers volontaires de Macamic tiendra une journée portes ouvertes. À cette occasion, vous pourrez constater les changements apportés dans la caserne en plus de voir les différents équipements mis à la disposition des pompiers.



Bienvenue à toute la population.

**Roger Alain**  
Sec.-trés.

**Club de l'Âge d'Or de Macamic**

Tous nous travaillons à l'organisation des activités qui débiteront en septembre prochain; les jeux débiteront le 12 septembre. De septembre à décembre, avec votre carte de membre, il vous en coûte 5 \$ d'inscription par jeu.

Faites votre choix, vous pouvez vous inscrire à plus d'un jeu.

Vous avez le choix de différents jeux, soit cartes (500), sacs de sable, baseball poches, billard.

Si les inscriptions le permettent, nous pourrions avoir des équipes de crible.

Nous vous présentons votre nouveau bureau de direction :

- Jean-Marie Labranche, président
- Roger Morais, vice-président
- Denise Champagne, trésorière
- Harold Paquette, directeur
- Francine Labrecque, directrice
- Ghislaine Rive, directrice
- Jacqueline Coulombe-Dubé, secrétaire

Nous vous attendons en grand nombre, venez vous amuser avec nous.

**Rubrique**



**informative**

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

**RAPPEL IMPORTANT**

**Pour les territoires de l'ancienne Ville et de l'ancienne paroisse de Macamic**

Afin de faciliter la collecte et d'éviter des blessures, nous vous demandons de placer **les bacs les roues vers le chemin**, sinon ils ne seront pas vidés.

**Pour le territoire du secteur Colombourg**

Pour le secteur Colombourg, c'est le contraire, les roues des bacs doivent être **vers votre cour** car le camion est muni d'un bras mécanique.

**Pour tous les territoires**

Vous ne pouvez déposer des objets ou des sacs à ordures à côté des bacs car ils ne seront pas ramassés. Il est également très important de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte, car l'horaire de cette dernière peut varier.

Merci de votre précieuse collaboration.

**La Sûreté du Québec vous informe**

*Les véhicules tout-terrains*

La popularité du VTT et le respect des règles sont essentiels afin de concilier les intérêts des utilisateurs et la quiétude des citoyens. Le non-respect des propriétés privées par les quadistes peut amener les propriétaires des terres à mettre un terme aux ententes de droit de passage ou à leur non-renouvellement. Sachez que les agriculteurs ne retirent pas toujours de compensation au passage des véhicules hors-route sur leurs terres. À certains endroits, des quadistes se font des pistes dans des endroits interdits : terrains privés, accotements de routes ou rues, etc. Cette situation peut générer des problèmes tels que la destruction des infrastructures privées et publiques, nuire à la sécurité, bruit excessif et poussière aux abords des résidences. De plus, le non-respect de la signalisation dans les sentiers mène à la hausse des impacts négatifs sur la faune et la flore, la contamination de l'eau, la dégradation du sol, la modification ou la destruction des habitats.

**Vous êtes invités à respecter la loi sur les véhicules hors-route, à défaut de quoi vous êtes passibles d'une amende.**

Sur un **chemin public**, la circulation des véhicules hors-route est interdite;

**Exceptions** — Les véhicules hors-route peuvent cependant être permis, si le conducteur est titulaire d'un permis de conduire, pour :



- Traverser le chemin à l'endroit prévu pour les véhicules hors-route par une signalisation routière;
- Circuler sur la chaussée à la condition qu'une signalisation routière l'autorise, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte.

Le **casque** protecteur, une **visière** ou des lunettes de protection ainsi que des **chaussures** adéquates sont obligatoires.

**L'âge minimal est de 16 ans.** Les jeunes conducteurs de 16 et 17 ans ont l'obligation légale de suivre un **cours de**

**conduite pour quad**; ils doivent également **se procurer un permis** de conduire pour cyclomoteur de classe **6D**. Sachez qu'un permis de **classe 8** (tracteur de ferme) peut remplacer le permis de classe 6D en complément du

certificat d'aptitude pour la conduite pour quad.

Il est **interdit de circuler à moins de 30 mètres d'une habitation**, d'un établissement de santé ou d'une aire réservée à des activités culturelles, éducatives ou sportives.

Vous devez **obligatoirement obtenir l'autorisation du propriétaire pour circuler sur un terrain privé**.

La **limite de vitesse** en quad est généralement **50 km/h**, sauf indication contraire.

Pour circuler sur le réseau de sentiers de la Fédération québécoise des clubs quads, vous devez détenir un **droit d'accès**.

Tout propriétaire d'un véhicule tout-terrain doit **contracter une assurance de 500 000 \$ pour les dommages causés à autrui**. Il est recommandé d'acquérir une assurance personnelle

couvrant vos dommages corporels et matériels.

Le VTT doit être muni de phares blancs avant, d'un feu de position rouge arrière et d'un système d'échappement et de

freinage conformes. Pour les modèles construits après 1998, un feu de freinage rouge arrière, un rétroviseur fixe côté gauche ainsi qu'un cinémomètre sont obligatoires. **Toute modification de l'équipement de sécurité vous rend passible d'une amende.**

Il est interdit de transporter un **passager sur un quad** à moins qu'il ne s'agisse d'un modèle prévu à cette fin.

Il est **interdit de consommer des boissons alcoolisées** sur un quad ou à bord d'une remorque fixée à ce dernier.

**Prenez note que le conducteur qui refuse de s'immobiliser à la demande d'un agent de la paix est passible d'une amende.**

**Soyez respectueux et utilisez les réseaux de sentiers autorisés.**

*Chrystel Jubinville*, agente de patrouille  
**35, av. Langlois, La Sarre**  
**(Québec) J9Z 3K2**  
**Téléphone : 819 333-2377**

### ACTIVITÉ PRÉ-TÉLÉTHON

Des billets pour les tirages pour La Foire du Camionneur de Barraute, qui aura lieu du 2 au 5 septembre 2011, au coût de 100 \$, sont



disponibles au bureau de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec jusqu'au mercredi 24 août, au 380, av. Richard, bureau 203 à Rouyn-Noranda.

Les bureaux de la Ressource sont ouverts de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 17 heures du lundi au vendredi; pour renseignements supplémentaires, composez le 819 762-8116. Tous les billets vendus via La Ressource contribueront grandement à la cause des personnes handicapées de la région.

Merci de nous encourager en grand nombre.

Source : Rémy Mailloux, dir. gén.  
 Ressource pour personnes handicapées  
 Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec  
 819 762-8116



**MRC**

D'ABITIBI-OUEST

**Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest**

**Vêtements et textiles**

Vous êtes sur le point de vous départir d'un produit de textile ou d'habillement? Pensez 3R-V! Avant de passer à l'action, posez-vous les questions suivantes :

**L'article est-il en bon état?** Si oui, alors conservez-le ou donnez-le pour le réemploi.

**L'article est-il réparable?** Pourquoi ne pas le faire réparer et prolonger ainsi son utilité?

**L'article est-il transformable?** Pour faire des chiffons, par exemple; donnez-lui une nouvelle fonction.

Plusieurs organismes sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest acceptent les vêtements et textiles. La plupart des articles reçus sont vendus tels quels à prix modique, certains sont réparés alors que d'autres sont transformés. Les

accessoires, comme les boutons, peuvent aussi être réutilisés.

Pour connaître les endroits où déposer vos articles, consultez le Bottin vert de la MRC d'Abitibi-Ouest à la page 30. Le Bottin vert est disponible sur

[www.mrc.ao.ca](http://www.mrc.ao.ca) dans la rubrique Matières résiduelles.

Source : RECYC-QUÉBEC

### **Saviez-vous?**

Une récente étude indique que chaque Québécois jette 9 kg de textiles par année, ce qui représente 3 % de l'ensemble des résidus éliminés par personne pour le secteur municipal. Ces textiles éliminés correspondent à plus de 67 000 tonnes à l'échelle du Québec.

### À louer

Logements 2½ (studios) pour personnes de 50 ans et plus

Coût du loyer : 25 % du revenu

Salle de lavage commune

Possibilité de service de transport adapté

Situés au 92, Principale Nord, Macamic

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Suzanne au 819 787-6340 et vous pouvez laisser votre nom et votre numéro de téléphone.

### Avis important

Veillez prendre note que la collecte des ordures et matières récupérables du lundi 5 septembre est reportée au jeudi 8 septembre 2011.

Source : Joëlle Rancourt  
819 782-4604, poste 223

### SÉCURITÉ À VÉLO

Le 2 juin dernier, près de 200 élèves du pavillon de Colombourg et du pavillon Tremblay ont participé à l'activité de sécurité à vélo du Club Lions de Macamic. Cette activité visant à rappeler aux enfants les comportements sécuritaires s'est tenue au pavillon Tremblay de Macamic.

Les élèves de la maternelle et du premier cycle ont complété un circuit à vélo dans la cour



de l'école pour mieux reconnaître les panneaux de signalisation routière alors que les autres élèves ont participé à un jeu-questionnaire portant sur les divers aspects de la prudence à adopter en bicyclette.

De plus, l'agent Annie Dumont de la Sûreté du Québec a rencontré chaque groupe d'élèves pour bien faire comprendre l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

Sur l'heure du midi, un dîner hot dogs a été servi à tous les élèves. L'activité s'est terminée par le tirage de plusieurs prix. Trois élèves ont eu la chance de gagner un vélo, soit Béatrice Roy et Benoît Labbé du pavillon Tremblay ainsi que Jérémy Rivard du pavillon de Colombourg.

Enfin, le Club Lions de Macamic tient à remercier tous ses partenaires pour la réalisation de cette activité, c'est-à-dire les équipes-école des deux pavillons, la Ville de Macamic, la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, la Sûreté du Québec, le magasin Canadian Tire de La Sarre, le marché Bonichoix Grenier et les parents bénévoles.

### **Lion Gilles D'Astous**

#### La p'tite Pasto de Macamic

Activité parent-enfant pour les 5 ans et moins.



À travers le jeu, le chant et le bricolage, l'enfant

découvre les merveilles de la famille, de la nature, de l'amitié et est doucement introduit à la présence de Dieu et aux grandes valeurs chrétiennes catholiques, le tout, dans un langage adapté à son âge et un climat de plaisir.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec Julienne au 819 339-4302.



Nouveau Club de recherche d'emploi pour les travailleurs **âgés de 50 ans et plus débutant le 26 septembre 2011.**

Vous êtes sans emploi, que ce soit suite à une fermeture, un licenciement d'entreprises dans les secteurs de la forêt, des mines, de la transformation du bois ou autres domaines (sur évaluation), ce projet s'adresse à vous! En participant au Club, vous pourriez recevoir un

support financier suite à l'évaluation de votre statut de sans emploi et de votre revenu. Pour plus d'information et pour inscription, contactez **Marie-Claude Fortin** à Vision-Travail A-T à La Sarre, au **819 333-9704**. Ce projet est rendu possible grâce à la participation du **Gouvernement du Canada** et

**d'Emploi-Québec** (Abitibi-Témiscamingue).

Les opinions énoncées dans cette publication sont celles de l'auteure et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Gouvernement du Canada.

### Desjardins Les Caisses de l'Abitibi-Ouest

La démocratie a parlé : les membres ont voté en faveur du projet de regroupement.

Réunis en assemblées générales extraordinaires les 14 et 15 juin dernier, les membres des Caisses Desjardins de La Sarre, Royal-Roussillon, Nord du Lac Abitibi et Sud de l'Abitibi-Ouest ont voté à plus de 99 % en faveur du projet de regroupement qui leur était présenté.

La nouvelle Caisse, la **Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest**, sera

officiellement constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Elle gèrera un volume d'affaires de plus de 1 milliard de dollars. Plus de 21 000 membres auront accès aux produits et aux services de leur nouvelle Caisse dans les municipalités de Authier-Nord, Clerval,

Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Reine, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle, Poularies, Roquemaure, Saint-Lambert, Sainte-Germaine-Boulé et Taschereau. Le siège social sera établi au 66, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre.

Rappelons que cette union entre les quatre Caisses de l'Abitibi-Ouest représente pour nous l'occasion de travailler ensemble à l'essor de notre secteur. Ce regroupement vise à se doter d'une meilleure capacité de développement à long terme et d'améliorer la productivité, ce qui favorisera l'engagement des Caisses dans le milieu tout en maintenant la réputation de grande qualité de service auprès des membres actuels et potentiels.

Cette décision occasionnera très peu de changements opérationnels pour les membres. Des renseignements supplémentaires concernant certaines modifications techniques leur seront communiqués dans les prochains mois.

Les membres dirigeants et les employés de ces Caisses ont accueilli la décision de leurs membres avec enthousiasme et confiance. Ils entrevoient un avenir florissant pour la nouvelle Caisse qui sera forte de son passé, mais résolument tournée vers le futur.

### **À propos des Caisses Desjardins de l'Abitibi-Ouest**

Les Caisses Desjardins de l'Abitibi-Ouest sont fières de contribuer au développement de leur milieu. Au printemps 2011, 2,1 millions de dollars ont été remis en ristournes aux membres et à la collectivité. Elles possèdent un actif total de plus de 500 millions de dollars et s'appuient sur la compétence d'environ 100 employés qui oeuvrent partout sur le territoire de l'Abitibi-Ouest.

Source : Sabrina Melançon  
Conseillère en communication  
et vie associative  
Les Caisses Desjardins de  
l'Abitibi-Ouest  
819 333-5424  
ou 1 866 333-5424, poste 300

### Danse en ligne

Il y aura de la danse en ligne avec Louise Dupuis, à compter du jeudi 15 septembre, à 19 heures, au Club de l'Âge d'Or de Macamic. Pour renseignements supplémentaires, vous



pouvez communiquer avec Louise Dupuis au 819 782-2868.

### Discrimination

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rappelle qu'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, l'accès au logement doit se faire sans discrimination au Québec.

Il y a discrimination lorsque l'on refuse de louer un logement à quelqu'un à cause d'une caractéristique personnelle prévue à l'article 10 de la Charte. Ces caractéristiques sont la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il importe de préciser que les motifs « âge » et « état civil » incluent le

refus de louer à une personne parce qu'elle a des enfants.

Étant donné que le taux de disponibilité des logements est très bas ces dernières années, selon les données récentes de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, il importe de s'assurer que

toutes les personnes à la recherche d'un logement puissent y avoir accès sans discrimination, rappelle le président de la Commission, monsieur Gaétan Cousineau. Les propriétaires sont tenus de respecter la Charte des droits et libertés de la personne et il est essentiel de promouvoir ce respect.

Durant l'année financière 2010-2011, la Commission a ouvert 76 dossiers relatifs à la discrimination dans le secteur du logement, ce qui représente 10 % de l'ensemble des dossiers ouverts au cours de cette période. Les motifs race, couleur et origine ethnique ou nationale représentent près de la moitié des dossiers ouverts en matière de discrimination dans l'accès au logement.

Quiconque croit être victime de discrimination lors de sa recherche de logement peut déposer une plainte à la Commission. Des plaintes de discrimination dans le logement font l'objet d'un traitement initial rapide.

Un nouveau dépliant expliquant ces principes et décrivant ce qu'il faut faire en cas de discrimination est disponible sur le site Web de la Commission au [www.cdpedj.qc.ca](http://www.cdpedj.qc.ca)

Source : Stéphanie Quesnel  
Représentante régionale

1 877 886-4400

### Nouvelle carte de navigation du lac Abitibi

Le Club Nautique lac Abitibi met à la disposition des plaisanciers une nouvelle édition révisée de la carte de navigation du lac Abitibi. On y retrouve, entre autres, les différents réseaux de navigation balisés et non balisés, l'emplacement de plusieurs roches, hauts-fonds, aires de mise à l'eau, etc.

La carte est disponible en trois formats différents :

- 24' x 18' pliée; échelle 1 : 125 000 (au coût de 20 \$)
- 24' x 18' roulée; échelle 1 : 125 000 (au coût de 20 \$)
- Cahier plastifié 19' x 13' constitué d'une carte divisée en 7 sections; échelle 1 : 80 000 (au coût de 50 \$)

Une version numérisée de la carte sur GPS est offerte gratuitement aux membres lors du renouvellement ou de l'acquisition de leur carte de membre annuelle disponible au

coût de 30 \$. Les cartes de navigation et les cartes de membres sont disponibles à La Sarre au **Surplus du Nord**.

### Balisage sur le lac Abitibi

## La page scolaire

RAPPORT À LA COMMUNAUTÉ

- Les bouées de couleurs rouge et blanche verticales indiquent le tracé des voies navigables balisées;
- Les bouées noires à bande rouge horizontale indiquent les hauts-fonds, roches, piliers et autres obstacles;
- Des bouées latérales vertes d'un côté et des bouées latérales rouges de l'autre forment un corridor de circulation à l'entrée des rivières.

Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter notre page Facebook en recherchant Club Nautique lac Abitibi.

Source : Eric Fournier, président  
819 333-8756

### Communiqué

La Ville de Macamic désire vous informer qu'il est formellement interdit à des tiers de fouiller dans les poubelles des contribuables et qu'aucune autorisation n'a été donnée à quiconque pour cette pratique. Advenant qu'une telle chose se produise, veuillez contacter la Sûreté du Québec au 819 333-2377, pour porter plainte.

École du Royal-Roussillon

**Année scolaire 2010-2011**

Bonjour!

C'est avec plaisir que je vous adresse ces quelques mots afin de vous informer des différentes activités qui se sont déroulées à l'école du Royal-Roussillon, mais surtout des services qui ont été offerts pour favoriser la réussite éducative de tous nos élèves.

Dans le but de faire connaître le pavillon Le Séjour, les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire ont réalisé un « Lip Dub » pour la Saint-Valentin. Nous avons reçu beaucoup de commentaires positifs dont un courriel de monsieur Guy A. Lepage, animateur de l'émission Tout le monde en parle. La chanson choisie pour l'occasion était Le feu sauvage de l'amour de Rock et Belles Oreilles. Quelle belle réussite! Et merci à monsieur Gilles Parent et à madame Maude Gobeil pour leur implication.

L'an dernier, nous vous avons parlé d'un plan d'action pour contrer la violence à l'école, dont l'intimidation. Dès l'automne, ce plan a été présenté au personnel et aux élèves; il a été mis en place par la psychoéducatrice, madame

Carrier, afin d'assurer son application dans nos deux pavillons.

Concernant les apprentissages de nos élèves, nous avons mis en place plusieurs mesures d'aide dans le but de faciliter le développement de leurs compétences : appui pédagogique, au secondaire, pour les élèves éprouvant des difficultés en lecture, en mathématiques, en géographie, en histoire et en sciences. Un soutien particulier a été fait également, au primaire, par le biais de récupération sur l'heure des cours. Cette ressource aidait spécifiquement certains élèves pour leurs apprentissages et lors des évaluations où une supervision était assurée. Il y a eu également une rencontre du comité « Réussite éducative » ayant pour objectif d'assurer un suivi auprès des élèves en difficulté d'apprentissage ou de comportement afin de répondre aux besoins de ces derniers, tant au secondaire qu'au primaire. Il est à noter

que nous avons arrêté les devoirs, au primaire, en février. Cette décision fait suite à une série de rencontres entre la direction et le personnel enseignant et de soutien (TES). Cette réflexion avait débuté en avril 2010 et elle fait suite aux recommandations du Conseil supérieur de l'éducation. Le but est de permettre aux enfants de passer plus de temps avec

leur famille et de pouvoir penser à autre chose. Cela semble répondre très bien à un des besoins des familles.

Du côté de la persévérance scolaire, nous avons voulu reconnaître, encore cette année, le travail et l'effort de nos élèves en leur remettant « Les bourses de la direction ». Une bourse de 50 \$ a été remise en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire. D'autres bourses ont également été remises par la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon : quatre montants de 50 \$ pour le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire; un portable et une bourse de 300 \$ ont été remis à deux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire. Félicitations à ceux et celles qui se démarquent par leur rendement, leur comportement et leur implication sociale. Un grand merci à notre partenaire!

Le 7 janvier dernier, nous avons procédé à la signature de notre convention de gestion et de réussite. Cette dernière est

en lien direct avec la convention de partenariat et le plan stratégique de la Commission scolaire. Lors de cette signature étaient présentes madame Huguette Thérberge, directrice générale de la CS, madame Marguerite Couture, présidente de la CS, madame Linda Morin, présidente du conseil d'établissement et madame Linda

Gauthier, directrice de l'école du Royal-Roussillon.

Pour terminer, un sondage a été réalisé, suite à la demande d'un parent, concernant l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire.



Malheureusement, la demande n'a pas été atteinte; seulement quelques parents, 14 enfants à temps plein, avaient répondu positivement à ce sondage.

Comme vous pouvez le constater, il s'est passé encore beaucoup de choses, cette année, dans notre établissement. Cela vous démontre bien qu'à l'école du Royal-Roussillon, la vie étudiante de nos élèves, on l'a à cœur!

**Linda Gauthier, directrice**

**BOURSES DE LA DIRECTION**

**Une bourse pour chaque niveau  
(fin d'année)**

**CRITÈRES**

1. Habitudes de travail (travaux)
2. Développement social

- 3. Assiduité à l'école
- 4. Rendement académique (résultats scolaires)

800 m (cadet) médaille d'or  
 Lancer du disque (cadet) médaille de bronze

**Bourses de la direction**

50 \$ chacune

- 1<sup>re</sup> secondaire : Justine Côté
- 2<sup>e</sup> secondaire : Adam Bélanger-Drouin
- 3<sup>e</sup> secondaire : Keven Lahaie

Bourses Caisse Desjardins

- Portable : Kelly-Ann Bureau
- 300 \$ : Audrey Verville

**Maxime Desaulniers**

Javelot (cadet) médaille d'or  
 Poids (cadet) médaille d'or  
 Sprint (cadet) médaille d'or

**François Desaulniers**

Javelot (benjamin) médaille d'or  
 Sprint 80 m (benjamin) médaille d'or  
 Sprint 150 m (benjamin) médaille d'or

**Alex Bellemarre**

Poids (benjamin) médaille de bronze

**Rachel Hince**

1200 m (benjamine) médaille d'argent

**Philippe Hince**

5<sup>e</sup> au saut en longueur

Élèves de l'école du Royal-Roussillon, pavillon Le Séjour s'étant démarqués à la finale régionale en athlétisme, le samedi 4 juin 2011 à La Sarre :

**Nathanaël Labrie**

**Le calendrier des activités**

Août	8	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Septembre	4	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	26	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Octobre	2	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic. 2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines  
 Entrée 15 \$

**Heures d'ouverture de la bibliothèque**

**Colombourg**

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures  
 Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures  
 et de 19 heures à 20 heures 30

**Macamic**

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et  
 de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 octobre 2011, **la date limite pour apporter vos textes est le 16 septembre**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

**Pour nous joindre**

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

<b>Le numéro de téléphone est le</b>	<b>819 782-4604</b>	<b>Poste</b>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Myriam Audet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Madame Lucette Bastien	Responsable des 2 bingos hebdomadaires	231
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet	225
Monsieur Laurier Parent	Chargé de projet - Politique familiale	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

**SERVICES D'URGENCE**

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24h : Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance		9-1-1

**EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Madame Suzanne Poliquin	819 787-6340
-------------------------	--------------

**CLUB DE LA FRATERNITÉ**

Madame Pauline Goulet	819 782-4866
-----------------------	--------------